



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2010/2011 : LIGUE RHONE - ALPES

Formulaire à faire signer par votre club (sauf licence individuelle) et à retourner au plus tard le 31 octobre 2010 par l'intermédiaire de votre club à :

LIGUE RHONE - ALPES DE TRIATHLON
Catherine GROSSETETE - 33 rue Saint Nestor - 69008 LYON
TEL : 04.78.00.55.41 - EMAIL : ligue@triathlonrhonealpes.com

Cadre réservé à la Ligue Régionale

N° du club :
Date de Réception du formulaire :

1 ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

M - Mme - Melle (Rayez les mentions inutiles et écrire en lettres capitales)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

(Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité, la nationalité prise en compte sera la « nationalité sportive ITU ». Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité dont la nationalité française, mais non référencé auprès de l'ITU, la nationalité française sera prise en compte - joindre obligatoirement une copie avec ce formulaire)

LIEU DE NAISSANCE : DPT DE NAISSANCE :

LIBELLE PROFESSION (cf. nomenclature INSEE Guide Licence) :

TEL FIXE : TEL PORTABLE :

FAX :

E-MAIL :@.....

TRIATHLETE MAGAZINE :

La F.F.TRI. transmet gratuitement deux fois par an le magazine Triathlète à chaque foyer de licencié(s). Une version numérique est également disponible. Merci de nous faire savoir si vous souhaitez recevoir (cocher l'édition souhaitée) :

L'édition numérique L'édition papier

Sans indication de votre part, le magazine Triathlète vous sera envoyé automatiquement en version numérique.

2 ETAT SPORTIF

CLUB : N° CLUB :

PREMIERE LICENCE RENOUELEMENT MUTATION 2010/2011

ADHERENT CLUB

LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) 23 €

LICENCE JEUNE :

CADET ET + JEUNE (de 6 à 17 ans)

Plein Tarif 27 €

Demi-Tarif * 13,50 €

JUNIOR (de 18 à 19 ans) 39 €

LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) 79 €

LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans)

Plein Tarif 50 €

Demi-Tarif * 25 €

LICENCE ACCUEIL :

Plein Tarif 30 €

Demi-Tarif * 15 €

ADHERENT INDIVIDUEL

LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) 23 €

LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) 232 €

LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) :

Plein Tarif 50 €

Demi-Tarif * 25 €

DEMI-TARIF* (cf guide licence)

DATE LIMITE DE RENOUELEMENT : Tout renouvellement de licence (club/individuelle) après le 31 Octobre 2010 fera l'objet d'une pénalité Financière de 16 €

RE-FABRICATION CARTE LICENCE : 5 €

3

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Etes- vous titulaire d'un diplôme fédéral ?

- BF3
 BF4 (en 2007 ou avant)
 BF4 (en 2008 ou après)
 BF5

Etes- vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes de la Jeunesse et des Sports ?

- DEJEPS Triathlon BEESAN 1er degré
 BEESAN 2ème degré BEESAC 1er degré
 BEESAC 2ème degré BEES Athlé 1er degré
 BEES Athlé 2ème degré BPJEPS AA
 BEESAPT BPJEPS APT
 Autres:

Etes- vous titulaire d'un diplôme universitaire STAPS ?

- DEUG STAPS
 Licence STAPS Education Motricité
 Licence STAPS Entraînement
 Licence STAPS Management
 Licence STAPS Sport Adapté
 Master 1 / Maîtrise STAPS Education Motricité
 Master 1 / Maîtrise STAPS Entraînement

Etes- vous également licencié(e) dans une ou plusieurs autres fédérations sportives?

- Fédération Française de Natation
 Fédération Française de Cyclisme
 Fédération Française d'Athlétisme
 Autre fédération :

Êtes-vous (une seule réponse possible) ?

- Educateur sportif (hors collectivité territoriale) ?
 ETAPS ?
 CTAPS ?
 Professeur d'EPS ?
 Médecin ?
 Professeur des écoles ?

4

ACCORD LICENCE

ASSURANCE :

Je soussigné(e) (nom-prénom du demandeur de licence, ou de son représentant légal s'il est mineur) : reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer / exposer mon enfant.

J'ai par ailleurs pris connaissance de la notice d'information établie par l'assureur et qui m'a été remise m'informant :

- des garanties incluses dans le contrat d'Assurance Fédéral, de leurs modalités d'entrée en vigueur et des formalités à accomplir en cas de sinistre
- de mon droit de ne pas souscrire les garanties facultatives « Atteinte corporelle individuelle » et "Assistance" et de la possibilité de déduire du prix de ma licence la prime correspondante (1,08 €) sous réserve d'avoir remis à mon club/ma ligue l'attestation de refus de souscription des garanties « Atteinte corporelle individuelle et Assistance" (disponible dans la notice d'information) dûment complétée, datée et signée.
- de la possibilité de souscrire des options facultatives complémentaires aux garanties de base et précisant que si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice :
 - Je ne souhaite pas souscrire d'option complémentaire
 - Je souhaite souscrire l'option n°1 (5€)* Je souhaite souscrire l'option n°2 (10€)* Je souhaite souscrire l'option n°3 (75€)*
- de la possibilité de souscrire un contrat facultatif « Garantie Accident de la Vie » (GAV) :
 - Je ne souhaite pas souscrire de contrat GAV Je souhaite souscrire la formule cochée ci-dessous :

	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux
FORMULE 1	<input type="checkbox"/> (96,47 €)*	<input type="checkbox"/> (142,01 €)*	<input type="checkbox"/> (179,27 €)*	<input type="checkbox"/> (265,71 €)*
FORMULE 2	<input type="checkbox"/> (125,28 €)*	<input type="checkbox"/> (184,44 €)*	<input type="checkbox"/> (240,48 €)*	<input type="checkbox"/> (358,33 €)*

- de la possibilité de souscrire des assurances facultatives « Dommages au vélo » :
 - Je ne souhaite pas souscrire d'assurance facultative « Dommages au vélo »
 - Je souhaite souscrire l'option n°1 (150€)* Je souhaite souscrire l'option n°2 (250€)* Je souhaite souscrire l'option n°3 (300€)*

* En cas de souscription aux assurances optionnelles, veuillez compléter le formulaire présent à la page 4 de la notice d'information d'assurance ci-jointe et le retourner à l'adresse indiquée, accompagné du règlement correspondant à l'ordre d'Allianz.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE :

Par la signature du présent formulaire de demande de licence à la F.F.TRI., chaque titulaire d'une licence fédérale autorise expressément la F.F.TRI. ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves inscrites au calendrier officiel fédéral, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

J'accepte de recevoir par courriel ou courrier postal des informations et/ou des offres commerciales préférentielles de la part des partenaires de la F.F.TRI. : oui non

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale.

A..... Le.....

Signature du demandeur

Signature des parents (pour les mineurs)

Cachet du club et signature

GUIDE LICENCE

PIECES A JOINDRE AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

- Le paiement de la licence par chèque à l'ordre de la ligue régionale.
- Dans le cas d'une double nationalité, joindre une copie du passeport.
- Dans le cas d'une licence demi - tarif, joindre un certificat sur l'honneur ou une copie du livret de famille.

MUTATION

Il est rappelé :

- Qu'il est possible de demander une mutation tout au long de l'année sans application d'une pénalité financière, hors cas particuliers prévus par la Règlementation Sportive,

- Qu'un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas ré-affilié à la date du 30 septembre 2010. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation mais une demande écrite doit être envoyée à la F.F.TRI..

COUTS ET DEMI - TARIF

La Ligue Régionale de Triathlon (LRTRI) décide du montant des tarifs licences applicables sur son territoire et les communique à ses adhérents et à la F.F.TRI..

Licence demi-tarif :

Les cadets et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non).

CODES PROFESSIONS

Découpe F.F.TRI. des catégories socio-professionnelles (Base nomenclature INSEE)

10	Agriculteurs Exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et Assimilés
23	Chef d'Entreprise
31	Profession Libérale
32	Cadres Fonction Publique, Professions Intellectuelles & Artistiques
36	Cadres d'Entreprise
42	Instituteurs et Assimilés
43	Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social
44	Clergé, Religieux
45	Professions Intermédiaires Administratives
47	Techniciens
48	Contremaîtres, Agents de Maîtrise
50	Employés
52	Policiers
53	Militaires
60	Ouvriers
70	Retraités
81	Chômeurs
83	Militaires du Contingent
84	Elèves, Etudiants
85	Personnes Diverses sans Activité Professionnelle
99	Profession Non Identifiée

INFORMATIQUE & LIBERTES

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents sont informés de ce que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en oeuvre par la F.F.TRI. permettant la gestion administrative des adhérents. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de leur ligue régionale (L.R.TRI.). La F.F.TRI. peut être amenée à transmettre des informations relatives au triathlon et/ou des offres commerciales par mail ou par courrier postal et dans le cadre d'accords précis visant à favoriser le développement du Triathlon et du Duathlon, peut être amenée à communiquer les coordonnées des adhérents à des fins commerciales. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession à tout moment en transmettant à leur ligue régionale (L.R.TRI.) une déclaration sur papier libre ou en cochant la case « non » à la page 1. Le traitement automatisé d'informations nominatives par la F.F.TRI. a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICAT MEDICAL : Art. L231-2 et L231-3 du Code du Sport

« La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L. 131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. »

VALIDITE ET NON PRESENTATION DE LA CARTE LICENCE

La carte-licence pour être valide doit comporter :

- la signature du titulaire de la licence garante de l'exactitude des renseignements donnés.
- la photo.

En cas d'impossibilité de présentation de licence fédérale ou attestation reconnue, le concurrent après présentation obligatoire d'une pièce d'identité dispose de deux alternatives :

- Remplir un formulaire d'identification certifiant qu'il est détenteur d'une licence fédérale compétition et établir un chèque de caution de 100 € (dont 10 € resteront acquis à la L.R.TRI. pour frais de traitement) à l'ordre de la Ligue Régionale de Triathlon concernée
- Prendre un pass journée.

SPECIFICITES LICENCIES ACCUEIL ET DIRIGEANTS

Licence Accueil :

Le licencié Accueil ne pratique les activités enchaînées que dans le cadre de l'entraînement et des animations clubs. Un certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition ou à l'entraînement doit être joint avec le formulaire de licence.

Licence Dirigeant :

La détention de la licence Dirigeant n'autorise en aucun cas la pratique, que cela soit en entraînement ou sur des épreuves agréées par la F.F.TRI.

DOUBLE NATIONALITE

Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité, la nationalité prise en compte sera la « nationalité sportive ITU ». Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité dont la nationalité française, mais non référencé auprès de l'ITU.

AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

Agence Française de Lutte contre le Dopage
(Extrait du guide de l'utilisateur 2009)

Comme tout un chacun, les sportifs peuvent devoir suivre un traitement médical comprenant des substances figurant sur la Liste des interdictions définie par l'AMA (Agence mondiale anti-dopage) et transposée en France par décret. Dans ce cas, le sportif doit demander à l'Agence française de lutte contre le dopage une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) conformément à l'article L.232-2 du Code du Sport.

L'avantage de l'AUT, qui suppose une démarche médicale très complète a priori et une participation financière du sportif, **consiste simplement à éviter l'ouverture d'une procédure**, le contrôle positif faisant alors directement l'objet d'un classement par la fédération ou par l'AFLD lorsque celle-ci est compétente.

C'est pourquoi l'AUT est principalement recommandée aux sportifs de haut niveau, pour lesquels la détention d'une autorisation préalable peut représenter une garantie essentielle.

CATEGORIES D'ÂGES 2011

L'appartenance à une catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge que l'intéressé(e) atteint entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile qui suit l'ouverture de la saison.

SAISON SPORTIVE 2011

CATEGORIE	ANNEES DE NAISSANCE
Mini-Poussin	2004 & 2005
Poussin	2002 & 2003
Pupille	2000 & 2001
Benjamin	1998 & 1999
Minime	1996 & 1997
Cadet	1994 & 1995
Junior	1992 & 1993
Senior1	1987 à 1991
Senior2	1982 à 1986
Senior 3	1977 à 1981
Senior4	1972 à 1976
Vétéran1	1967 à 1971
Vétéran2	1962 à 1966
Vétéran3	1957 à 1961
Vétéran4	1952 à 1956
Vétéran5	1947 à 1951
Vétéran6	1942 à 1946
Vétéran7	1937 à 1941
Vétéran8	1932 à 1936
Vétéran9	1927 à 1931
Vétéran10	1922 à 1926
Vétéran11	1917 à 1921
Vétéran12	1912 à 1916